

SEANCE du 2 Juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le deux juillet, à 18 heures 30, .

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

Date de convocation 28 juin 2024

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Philippe GELIN, Carine PLUMIER, Guy BUGAUD, Isabelle BON, Dominique FONGARNAND, Ophélie GOULEY Sébastien GUILLOT, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND, Géraldine SARRON, Jean-Yves CHARLES

Absents excusés avec procuration : Michel BAYLE à Guy BUGAUD, Mylène PLANKO à Carine PLUMIER

Absents excusés: Valentin CADEL

Secrétaire de séance : Géraldine SARRON

Rapporteur : Joël DEMULE

N° DE2024-84

Redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel – GRDF

Monsieur Joël DEMULE rappelle que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Le calcul de la redevance s'effectue de la manière suivante :

$((0,035 \times L) + 100) \times CR$

CR= Coefficient de revalorisation

CR= 1,42

L = longueur canalisations pour la Commune est 14 922 m

$((0,035 \times 14\ 922) + 100) \times 1,42 = 884 \text{ €}$

Conformément à l'article L2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour les ouvrages de distribution de gaz naturel pour l'année 2024 à 884 €.

- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Géraldine SARRON



Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240702-DE2024_84-DE

